

République française  
 COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
 DEPARTEMENT de la Lozère

DE\_2020\_081

Séance du lundi 27 juillet 2020

Membres en exercice : 19	Date de la convocation: 22/07/2020
Présents : 17	<i>L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,</i>
Votants: 17	
Pour : 17	
Contre : 0	<u>Présents</u> : Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stephan MAURIN, Olivier MALACHANNE, Lucie BONICEL, Sophie BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Gilles MERCIER, Guillaume HARVOIS, Mathieu PUCHERAL, Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Cyril DJALMIT, Julie DELES
Secrétaire de séance: François FOLCHER	<u>Représentés</u> : <u>Excusés</u> : Daniel MOLINES, Clara ARBOUSSET <u>Absents</u> :

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2019 en M14 - DE\_2020\_081

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 62 798.96**

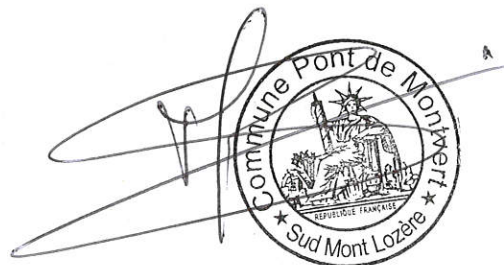
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	16 157.98
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>62 798.96</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>62 798.96</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>62 798.96</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	<b>62 798.96</b>
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

RF Préfecture de Mende Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/07/2020 048-200057594-20200727-DE_2020_081-DE

fait et délibéré à LE PONT DE MONTVERT, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Stéphan Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/07/2020 048-200057594-20200727-DE_2020_061-DE